

**Conseil communal  
Echandens**

## **Procès-verbal de la séance du 24 juin 2013**

### **Ordre du jour :**

1. Comptes et gestion 2012 (Préavis No 03/2013) ;
2. Projet de centre aquatique Région Morges – Demande de crédit pour l'acquisition d'actions au capital de la future société anonyme et le financement des études nécessaires à la finalisation du projet (Préavis No 05/2013) ;
3. Elections du Bureau :
  - Président(e)
  - 1<sup>er</sup> Vice-président(e)
  - 2<sup>ème</sup> Vice-président(e)
  - Scrutateurs(trices)
  - Scrutateurs(trices) suppléant(e)s
  - Secrétaire ;
4. Communications municipales ;
5. Communications du Bureau ;
6. Divers et propositions individuelles.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les conseillères et conseillers, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mmes Claudine Curtet, Nicole Foucqueteau et MM. Edy Bridy, Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Daniel Dietrich, Francisco Fiol, Antonio Garcia, Philippe Martin, Joël Moeckli, Ramiro Rodriguez, Alexandre Schmidt, François Vogel.

Non excusées : Mmes Marinette Gorgerat et Monique Martin.

L'appel fait ressortir la présence de 45 membres du Conseil, y compris les valeureux joueurs de l'équipe de football du Conseil qui ont récupéré de leurs exploits du samedi 22. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff fonctionnent comme scrutateurs.

Comme l'a permis l'Assemblée lors de la séance du 10 juin, le procès-verbal de ladite séance sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

### **1. Comptes et gestion 2012 (Préavis No 03/2013)**

M. Jacques Perrinjaquet, président, précise que la délibération se fera d'abord sur les comptes, puis la gestion 2012.

M. Michel Perreaud, municipal, explique que la question du principal contribuable est réglée. Les projections quant à la situation financière de la Commune pourront être ainsi faites avec davantage de précisions.

Mme Isabelle Katz, présidente de la Commission de gestion n'a rien à ajouter à son rapport. Elle remercie les commissaires de leur travail.

M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que, depuis 2012, l'examen des comptes est également dans les attributions de la Commission des finances.

M. Thierry Pache, vice-président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, rappelle que les comptes de l'EPSP sont joint aux comptes communaux mais qu'ils ne sont pas soumis au vote. Il ouvre alors la discussion.

M. Christian Zünd remarque qu'en page 1, qu'il est écrit « comptes 2011 » et non 2012. De plus, il demande si le cours des actions à la BCV ne seraient pas au 31.12.2012 (et non 2011). En page 5, il estime que les titres du patrimoine financier 2012 ne doivent pas comprendre les bons de la Banque Migros qui ont dû être remboursés en novembre. M. Michel Perreaud répond qu'ils ont été remboursés en 2012 et ont donc disparu du bilan. Il faut donc les biffer.

Mme Isabelle Katz, présidente de la Commission de gestion, précise que des remarques sur les dates ont été faites en Commission de gestion, mais cela n'apparaît pas dans le rapport de gestion.

M. Jean-Nicolas Muff, en page 16 au compte 9282.040, demande pour quelles raisons la Commune a attribué l'année précédente Fr. 22'500.-- au lieu des Fr. 20'000.-- prévus initialement. En effet, lors de la séance du 26 juin 2012, il avait été décidé que le montant de Fr. 2500.-- dépassant le budget serait pris sur ce compte et non simplement par une augmentation de la ligne dans les comptes. M. Michel Perreaud, municipal, répond que cela n'a pas été fait. M. Jean-Nicolas Muff se dit surpris de cette réponse eu égard à l'annonce faite au mois de juin de l'année précédente.

La parole n'étant pas demandée, l'on passe à la discussion sur le rapport de gestion.

Mme Irène Caron, syndique, n'a rien à ajouter à son rapport de gestion.

Mme Isabelle Katz, présidente de la Commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Jérôme De Benedictis, en rapport avec la question du rapport de gestion sur la collaboration avec la Police cantonale, demande ce que la Municipalité veut dire lorsqu'elle qualifie le bilan de positif. Par ailleurs, il souhaiterait des précisions au sujet des prestations auxquelles la Commune a droit. Mme Irène Caron, syndique, estime que la présence policière sur le territoire communal est assurée : il n'y a pas de problèmes signalés différents de ce qui survenait auparavant. Cependant, les cambriolages posent problème, car il n'est pas forcément possible de faire davantage que ce qui est mis en place actuellement. En ce qui concerne les prestations, il s'agit de celles offertes par la gendarmerie aux communes. Comme il s'agit d'un « forfait » de prestations, elle ne peut donner des informations plus précises pour le moment. Si la situation se péjore, l'autre alternative serait de s'associer avec Morges dans la Police régionale.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes
- Du rapport de gestion de la Municipalité
- Du rapport de la Commission de gestion

### DECIDE À LA MAJORITÉ (43 OUI – 1 ABSTENTION)

- D'accepter les comptes 2012 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels que présentés,
- De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion,
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012.

**2. Projet de Centre Aquatique Région Morges – Demande de crédit pour l'acquisition d'actions au capital de la future société anonyme et le financement des études nécessaires à la finalisation du projet (Préavis No 05/2013)**

Mme Irène Caron, syndique, explique que des communes ont déjà soumis le préavis à leur Conseil communal, avec des résultats mitigés. Elle n'a pas de commentaires à ajouter à son préavis.

M. Jean-François Martin, président de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Thierry Pache, vice-président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, président, ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet demande quelle est la position de la Commune de Morges. Mme Irène Caron, syndique, répond que Morges souhaite l'approbation de son Conseil communal, surtout que cela concerne également le réaménagement de toute la zone, mais n'a pas voulu être la première à soumettre le préavis afin de ne pas forcer la main aux autres communes. Il est donc difficile de faire des pronostics. En cas de refus, le projet serait sérieusement remis en question, voire abandonné.

La parole n'étant pas demandée, M. Jacques Perrinjaquet, président, clôt la discussion et l'on passe au vote à main levée.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- Vu le préavis municipal No 05/2013
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier l'objet
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE À LA MAJORITÉ** (43 OUI – 1 ABSTENTION)

- D'autoriser la Municipalité à constituer, au nom de la commune, la société anonyme « Centre Aquatique Région Morges SA » et à acquérir des participations dans celles-ci,
- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 26'834.-- à ce titre,
- D'autoriser la Municipalité à conclure les actes nécessaires à la constitution et l'organisation de ladite société,
- De prélever ce montant sur nos liquidités,
- D'amortir cette somme par le compte 9282.000 Réserve générale.

### **3. Elections du Bureau :**

#### **3.1 Election du Président(e) :**

Sous la présidence de M. Youri Borboën, M. Jacques Perrinjaquet accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**M. Jacques Perrinjaquet est élu avec 41 voix.**

### 3.2 Election du 1<sup>er</sup> Vice-président(e) :

Sous la présidence de M. Jacques Perrinjaquet, M. Youri Borboën accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**M. Youri Borboën est élu avec 43 voix.**

### 3.3 Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président(e) :

M. Claude-Alain Vuillerat accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**M. Claude-Alain Vuillerat est élu avec 45 voix.**

### 3.4 Election des scrutateurs(trices) :

Mmes Caroline Gandillon et Céline Pache acceptent d'être candidates. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**Mme Céline Pache est élue avec 45 voix.**

**Mme Caroline Gandillon est élue avec 43 voix**

### 3.5 Election des scrutateurs(trices) suppléant(e)s :

Mme Thérèse Maillefer et M. Bertrand Seydoux acceptent d'être candidats. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	1
Majorité absolue	23

**Mme Thérèse Maillefer est élue avec 40 voix.**

**M. Bertrand Seydoux est élu avec 38 voix.**

### 3.6 Election de la secrétaire :

Mme Sandra Cavin accepte d'être candidate. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	45
Bulletins rentrés	45
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	23

**Mme Sandra Cavin est élue avec 45 voix.**

## 4. Communications municipales

### Mme Irène Caron

#### Structure d'accueil la Parent'Aise

Notre structure d'accueil a obtenu du réseau AJEMA l'autorisation de former une apprentie. Elle a donc engagé la stagiaire actuelle avec une entrée en fonction contractuelle au 1<sup>er</sup> août 2013. Son temps de travail se répartira entre la Parent'Aise et le Bisounours. A part les Guifettes à Préverenges, c'est la seule structure de nos 4 communes à proposer une place pour apprentie.

### Aide humanitaire

La commission aide humanitaire s'est réunie le 04 juin 2013 au Château. Sur les 18 dossiers examinés, il a été décidé de soutenir les projets suivants :

1. FEDEVACO, Brésil de Demain, Ecole dans une favela	Fr.	2'000.00
2. FEDEVACO, Solidar Suisse, Eau potable, Salvador	Fr.	2'000.00
3. Digger DTR, projet APOPO Mozambique, déminage humanitaire	Fr.	2'500.00
4. Morija, Burkina Faso, lutte contre la malnutrition	Fr.	4'000.00
5. Brücke-Le Pont, projet Aného, Manioc et tomates bio, Togo	Fr.	2'500.00
6. Parrainage Suisse pour Communes de montagne	Fr.	2'500.00
7. Vivamos Mejor – Petits paysans au Nicaragua	Fr.	2'000.00
8. Vivamos Mejor – Garderies à La Dorada, Colombie	Fr.	2'000.00
9. Nouvelles Planètes, projet présenté par Mlle Vittoz	Fr.	3'000.00
10. Centre Promotion pour la Santé, écoles d'infirmières au Congo	Fr.	2'500.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>25'000.00</b>

## **5. Communications du Bureau**

Décompte final du préavis no 02/2010 : dans sa communication no 01/2013 reçue pour la séance du Conseil du 29 avril dernier, la Municipalité a informé le Conseil communal d'une dépense supplémentaire de Fr. 156'591,85.-- par rapport au crédit de Fr. 800'000.-- octroyé par le Conseil communal le 17 mai 2010. Conformément à l'article 85 du Règlement du Conseil, et suite à plusieurs interventions, cette dépense supplémentaire sera soumise à l'approbation du Conseil dans sa prochaine séance lors d'un point de l'ordre du jour.

L'extrait du plan de la place du Saugey avec les limites « 7m-17m », demandé par M. Philippe Diserens, reçu avec la convocation pour la séance du 24 juin, sera annexé au P.V. de la séance du 29 avril.

Le groupe de travail « Nouveau Règlement du Conseil » présidé par M. Youri Borboen, s'est réuni pour la première fois le lundi 17 juin. D'autres séances nombreuses seront nécessaires pour établir un projet conforme à la nouvelle Loi sur les Communes.

Agenda du deuxième semestre :

Dimanche 22 septembre : votation fédérale (3 objets), élection complémentaire à la Municipalité, si elle n'est pas tacite, et votation sur le référendum.

Lundi 7 octobre : Conseil communal

Dimanche 24 novembre : éventuelle votation

Lundi 2 décembre : Conseil communal

## **6. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe Diserens dit qu'à la page 40 du rapport de gestion, il est indiqué que les parcelles N° 968 et 235 ont été réservées jusqu'à fin mars et fin avril de cette année dans le but de présenter des projets. Il souhaiterait donc des renseignements à ce sujet. M. Jean-Marc Landolt, municipal, répond qu'un projet est à l'étude sur l'une des parcelles ayant trait à la promotion de l'escalade et qui sera sans doute mis prochainement à l'enquête publique.

M. Jacques Perrinjaquet, président, remercie MM. Philippe Diserens et Jean-Nicolas Muff pour leur travail de scrutateurs ainsi que pour leurs remarques précieuses.

Il remercie également Mme Camille Bohner, secrétaire, de son travail. Même s'il fait preuve de compréhension « professionnelle » concernant son départ, il regrette de perdre une secrétaire aussi disponible et précise dans sa tâche.

Mme Irène Caron remercie les membres du Conseil de leur engagement et leur souhaite un bon été.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 20.

Le Président

La secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Camille Bohner